

Aide aux locataires

Toutes les infos pour louer dans le privé, avoir des aides...

Se loger à Sevrans, où s'adresser ?

Dans le secteur privé

Par la location entre particuliers grâce à la consultation des journaux (ex : « De Particulier à Particulier » qui paraît tous les jeudis), d'Internet comme :

- www.seloger.com
- www.alouer.com
- www.pap.fr

Par l'intermédiaire d'un professionnel comme un agent immobilier sevransais ou un marchand de liste.

Dans le parc social

La recherche d'un logement social est souvent difficile. La demande est forte et excède souvent l'offre, l'attente peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années.

Pour obtenir un logement social, le demandeur peut déposer une demande d'attribution d'un logement HLM auprès des organismes HLM, du service logement de la mairie et de la préfecture.

Tous les renseignements sur les conditions d'accès à un logement social, les organismes HLM de Seine-Saint-Denis, etc. : www.cg93.fr/se-loger.html

Aides pour louer un logement

Selon ses revenus, il est possible de bénéficier d'aides pour le paiement du loyer ou le remboursement d'un prêt concernant la résidence principale.

Différents types d'aides existent :

Aide personnalisée au logement (A.P.L)

Elle est destinée à toute personne :

- locataire d'un logement qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat
- accédant à la propriété ou bien déjà propriétaire ayant contracté un Prêt d'Accession Sociale (P.A.S) ou un Prêt aidé à l'Accession à la Propriété (P.A.P) ou bien encore un Prêt Conventionné (P.C) pour l'acquisition, l'agrandissement ou l'aménagement d'un logement

Allocation de logement

Elle concerne uniquement les personnes locataires ou co-locataires payant leur loyer, sans lien de parenté avec le propriétaire.

Elle peut être également attribuée aux personnes sous-locataires ou habitant un foyer, une résidence universitaire, une maison de retraite, un centre de long séjour ou d'hébergement pour handicapés, un hôtel ou un logement meublé.

Les personnes de moins de 25 ans peuvent en bénéficier.

Allocation de logement à caractère familial (A.L.F)

Elle concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'A.P.L et qui ont à charge des enfants (nés ou à naître) ou d'autres personnes à charge.

L'A.L.F peut également être attribuée au ménage marié depuis moins de cinq ans (le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints).

Allocation de logement à caractère social (A.L.S)

Elle s'adresse à ceux et celles qui ne peuvent bénéficier ni de l'A.P.L, ni de l'A.L.F. La plupart des conditions d'ouverture à ce type de prestations sont identiques (type de logement, revenus...).

Coordonnées utiles

Pour les aides au logement, les associations d'aide et de conseil...

CAF, ANAH, ADIL 93... Voir toutes les coordonnées utiles

Pour les aides au logement :

Caisse d'Allocations familiales (C.A.F)

15/17, rue Jean-Pierre Timbaud

93112 Rosny-sous-Bois

Tél : 01 49 35 49 99 / 01 49 35 63 01 pour les allocataires de Sevrans

[Web : C.A.F](#)

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H)

124, rue Carnot

BP 89

93003 Bobigny Cedex

Tél : 01 41 60 68 70

[Web : A.N.A.H](#)

L'A.N.A.H est un établissement public subventionné par l'Etat. Son rôle est d'attribuer des aides aux propriétaires qui souhaitent améliorer, rénover, agrandir ou diviser des logements. Les aides attribuées peuvent se monter jusqu'à 50 % des travaux à réaliser mais sont cependant plafonnées en fonction de la surface du bien, du montant des travaux et des revenus du demandeur.

Associations d'aide et de conseil

Association Départementale Information Logement (A.D.I.L 93)

4, chemin des Poulies

93200 Saint-Denis

Tél : 01 55 87 21 40

[Web : A.D.I.L](#)

L'A.D.I.L conseille et oriente gratuitement tout public sur les questions relatives au logement.

Permanences à Sevrans les 2ème et 4ème jeudi de chaque mois de 8h30 à 12h00 (sans rendez-vous) à la Direction du Logement et de l'Habitat :

Direction du Logement

1, rue Henri Becquerel

Tél : 01 41 52 17 85

Fax : 01 41 52 17 86

Horaires :

- le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
- du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 (dépôt des dossiers avant 17h)
- le samedi de 8h30 à 12h

Direction de l'Habitat

1, rue Henri-Becquerel

Tél : 01 41 52 17 70

Fax : 01 41 52 17 71

Horaires :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

Association Immobilière Sociale 93 (A.I.S 93)

146, rue de Paris
93100 Montreuil
Tél : 01 49 88 13 30
ais93@wanadoo [dot] fr (e-mail :)

Intervenant dans le département de la Seine-Saint-Denis, l'A.I.S a plusieurs missions : promouvoir l'accès au logement des personnes en difficulté dans le parc privé, proposer aux propriétaires une gestion locative adaptée (recherche de locataire, signature de l'acte, perception des loyers...)

Association Pour la Recherche Alternative à l'Exclusion (A.P.R.A.E)

5, rue Charles Infroit
93220 Gagny
Tél : 01 49 44 67 00
[Web : A.P.R.A.E](#)

L'association a pour objet de favoriser l'étude, la création et la gestion de structures d'accueil d'hébergement et d'insertion pour des personnes socialement en difficulté, ceci afin d'éviter les processus d'exclusion.

PACT-ARIM 93

54/56, avenue du Président Wilson
93104 Montreuil Cedex
Tél : 01 49 88 46 80
[Web : Pact-Arim 93](#)

Pact-Arim 93 aide les particuliers sur l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis à mener à bien leur projet d'amélioration de leur immeuble ou de leur logement.

Commission départementale de conciliation

Commission départementale de l'équipement de la Seine-Saint-Denis
Service habitat
124, rue Carnot
BP 189
93003 Bobigny Cedex
Tél : 01 41 60 68 90

Cette institution, composée de représentants des organisations de bailleurs et de locataires, a pour principale mission d'aider au règlement amiable des litiges portant sur le montant du loyer. Sa saisine est gratuite

Renseignements

Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F)

Secteur Aulnay/Sevran - Tour Pleyel
153, bld Anatole-France - 93522 Saint-Denis Cedex 1
0820 25 93 10 - [Web : C.A.F](#)